

Nombre :
 de Conseillers en exercice 19
 de Conseillers présents 15
 de Votants : 19(18)

L'an deux mil vingt deux le 21 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY.

Joëlle CASSERON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

411-22 Budget Assainissement 2021/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

Compte Administratif : (18 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2021, dressé par M. Bruno FABRE , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve par 17 voix favorables et 1 voix défavorable:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	50 874,49	112 902,02	163 776,51
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Mandats émis	280 413,65	80 294,02	360 707,67
	Dépenses engagées non mandatées	25 635,00		25 635,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	-229 539,16	32 608,00	-196 931,16
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-25 635,00		-25 635,00
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	-72 653,76	111 662,62	39 008,86
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	-302 192,92	144 270,62	-157 922,30
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-327 827,92	144 270,62	-183 557,30

Compte de Gestion : (19 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire , le Conseil Municipal, par 18 voix favorables et 1 voix défavorable:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

Affectation du résultat : (19 votants)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2021 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide par 18 voix favorables et 1 voix défavorable d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
Excédent au 31/12/2021 144 270,62	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 144 270,62
	virement à l'investissement	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

 et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt deux le 21 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY.

Joëlle CASSERON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

413-22 Réalisation de prestations de gros entretien de voirie - Groupement de commandes – projet de convention

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention qui définit les modalités de création d'un groupement de commandes ayant objet un marché public relatif à la réalisation de prestations de gros entretien de voiries est constitué entre les communes de Vouillé-les-Marais, de Champagné-les-Marais, de Ste Radégonde -des-Noyers, du Gué de Velluire, de la Taillée, de Moreilles et de Nalliers conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 modifiée relatives aux marchés publics.

Cette convention a également pour objet de définir le rôle du coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement.

Dans ce cadre, le programme de voirie est présenté au Conseil.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix favorables):

- Approuve le programme présenté.
- Approuve les termes de la convention précitée et annexée à la présente délibération.
- autorise Monsieur le Maire pour leurs signatures
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,

Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exer: 19
de Conseillers présent: 15
de Votants 19

L'an deux mil vingt deux le 21 du mois de février ,le Conseil convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , le . Date de la convocation le 15/02/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY.

Joëlle CASSERON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

416-22 Domaine Communal – Parking rue du 19 mars 1962 – occupation

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, approuve la convention suivante, mandate Monsieur le Maire pour sa signature et l'autorise à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique :

Co-signataire	Objet de la convention	Vote
Société AZALÉE	<ul style="list-style-type: none"> Parcelle section AP n° 649 Convention ayant pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune, pour installer un local technique sous forme de shelter destiné à héberger un Nœud de Raccordement Optique sur le Domaine Privé de la commune. Nature de l'Ouvrage : local technique de type shelter hébergeant un NRO Surface : 12 m² Largeur : 2,48 m Longueur : 5,00 m Occupation objet de la présente Convention, est consentie à titre gratuit, pour toute la durée de la Convention. 	unanimité

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19

L'an deux mil vingt deux le 21 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY.

Joëlle CASSERON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

415-22 Acquisition d'un terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain située au lieudit « le Port », jouxtant le terrain de camping municipal :

Réf. Cadastre	Superficie
ZV n° 70 commune de Nalliers	1 133 m ²

Les vendeurs proposent cette acquisition pour 10 000 € hors frais.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, 19 voix favorables, 0 voix défavorable et 2 abstentions:

Considérant sa situation en zone UI du PLU dont la vocation principale est d'accueillir des constructions ou des aménagements ayant un rapport directe avec les activités touristiques ou de loisirs ;

- propose cette acquisition pour un montant de 8 000 € hors frais.
- Mandate Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches et la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FABRE



Nombre :	
de Conseillers en exercice	19
de Conseillers présents	15
de Votants	: 19

L'an deux mil vingt deux le 21 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY.

Joëlle CASSERON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

414-22 Service de l'Assainissement - principe d'une concession de service public

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Que le service public de l'**assainissement collectif** est actuellement géré en délégation de service public. Le contrat avec la société **SAUR** arrive à échéance le **30 juin 2022**.

Que les impératifs de continuité de service nécessitent l'emploi de multiples compétences, une capacité de réaction efficace en toute circonstance et des techniques propres à la gestion des **eaux parasites** ; la **commune** ne dispose pas des moyens et compétences pour gérer les ouvrages et en particulier la suppléance nécessaire en cas d'astreinte ou de situation de crise.

Qu'en particulier le **pilotage des ouvrages d'épuration** et le suivi des **boues** nécessitent des compétences spécifiques dont la commune souhaite pas se doter.

Que la **Commune** souhaite faire supporter le risque industriel et le risque commercial relevant de l'exploitation au Concessionnaire tout en la responsabilisant vis-à-vis de la qualité globale du service public rendu.

Sur les bases des données contenues dans le rapport sur le principe de délégation de service public, propose de retenir la concession à paiement public à compter de du **1^{er} juillet 2022**, pour une **durée de 6 ans et 6 mois**.

La concession de service public est soumise à la procédure prévue par les Articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et le Code de la Commande Publique.

Le **Maire** informe l'assemblée délibérante qu'il convient d'engager les publicités réglementaires relatives à la concession de service public.

Conformément à l'Article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission de DSP sera constituée.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé du **Maire**, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ADOPTÉ** le principe d'une concession de service public à paiement public.
- **CHARGE** la Commission de Délégation de Service Public d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public.

➤ **HABILITE** la Commission prévue par les dispositions de l'Article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales à :

- analyser les plis contenant les candidatures des entreprises ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- ouvrir les plis contenant les offres des entreprises admises à présenter une offre ;
- émettre un avis sur les offres des entreprises

➤ **AUTORISE** le Maire :

- à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des Articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Commande Publique puis notamment sur la base des avis de la Commission, à négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Certifiée exécutoire compte tenu de
sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19(18)

L'an deux mil vingt deux le 21 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Joëlle CASSERON, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY.

Joëlle CASSERON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

412-22 Budget Lotissement 2021/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

Compte Administratif : (18 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2021, dressé par M. Bruno FABRE , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve par 17 voix favorables et 1 voix défavorable:

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	35 674,12	137 149,63	172 823,75
	Restes à réaliser			
DEPENSES	Mandats émis	56 705,47	36 695,00	93 400,47
	Dépenses engagées non mandatées			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	-21 031,35	100 454,63	79 423,28
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)			
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	-35 674,12	57 621,82	21 947,70
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	-56 705,47	158 076,45	101 370,98
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-56 705,47	158 076,45	101 370,98

Compte de Gestion : (19 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire , le Conseil Municipal , par 18 voix favorables et 1 voix défavorable:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l' état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

Affectation du résultat : (19 votants), par 18 voix favorables et 1 voix défavorable:

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2021 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation , décide par 18 voix favorables et 1 voix défavorable, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/21 158 076,45	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
	aux réserves réglementées	excédent reporté 158 076,45
	Virement à l'investissement	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres .

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 15
de Votants : 19(18)

L'an deux mil vingt deux le 21 du mois de février ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/02/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Christian VÉQUAUD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Dany COCQUET donne pouvoir à Ninon LACOLLEY, Aude CHATAIGNÉ donne pouvoir à Joëlle CASSERON, JérémY BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY.

Joëlle CASSERON est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

410-22 Budget Communal 2021/Compte Administratif/Compte de Gestion / Affectation du résultat

Compte Administratif : (18 votants)

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mr LELONG Hugues délibérant sur le **Compte Administratif** de l'exercice 2020, dressé par M. Bruno FABRE , Maire , après s'être fait présenter le Budget Primitif ; lui donne présentation du compte administratif , résumé comme suit , et l'approuve , par 17 voix favorables et 1 voix défavorable :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	880 166,36	2 192 233,26	3 072 399,62
	Restes à réaliser	714 409,00		714 409,00
DEPENSES	Mandats émis	765 467,63	1 738 044,52	2 503 512,15
	Dépenses engagées non mandatées	1 329 381,00		1 329 381,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution Excédent (+) Déficit(-)	114 698,73	454 188,74	568 887,47
	Restes à réaliser Excédent (+) Déficit(-)	-614 972,00		-614 972,00
RESULTAT REPORTE	résultats reportés Excédent (+) Déficit(-)	107 861,07	243 469,31	352 810,99
TRANSFERT			1480,61	
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (sans RAR)	222 559,80	699 138,66	921 698,46
	Résultat cumulé Excédent (+) Déficit(-) (avec RAR)	-392 412,20	699 138,66	306 726,46

Compte de Gestion : (19 votants)

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 18 voix favorables et 1 voix défavorable:

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes , les bordereaux des mandats , le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif , l'état du Passif , l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

▪ **Déclare que le compte de gestion dressé , pour l'exercice 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur , n'appelle ni observation ni réserve de sa part .**

Affectation du résultat : (19 votants)

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2021 constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation, décide, par 18 voix favorables et 1 voix défavorable, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat	Affectation obligatoire	Solde disponible
excédent au 31/12/2021	à l'apurement du déficit	affectation complémentaire
699 138,66	aux réserves réglementées	excédent reporté
	virement à l'investissement 1068	306 726,46
	392 412,20	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres .

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno FABRE

